



Escroquee et abusee par mon propre pere !!!

Par **lucille**, le **30/07/2008** à **15:55**

Bonjour,rrnrJe suis victime des agissements ODIEUX de mon propre père ; une pourriture sans nom qui a profité d'une procuration générale notariée que je lui avais signée, à sa demande, suite au décès de ma mère, afin qu'il vende une propriété dont mes parents m'avaient fait donation étant mineure (car à l'époque il était déjà endetté, mais je l'ai toujours ignoré, hélas, sinon j'aurais été plus vigilante !).rnDonc grâce à ce document il a contracté 4 prêts : deux chez LCL, un au crédit agricole et un chez Sofinco. Il a également contracté en mon nom un forfait téléphonique Orange, qu'il n'a jamais payé bien sûr. Il a aussi ouvert un compte bancaire à la banque populaire du sud ; bref, une vraie ordure !!!rnMais il ne s'est pas arrêté là !!! Il a aussi fait en mon nom deux procès, avec des personnes que je n'ai JAMAIS VUES DE MA VIE !! ces procès il les a (ou plutôt "je" les ai) perdus, et je dois donc payer là encore une dette pour quelque chose que je n'ai pas commis !rnCe que je vis est le comble de l'injustice, croyez-moi !rnC'est grâce à un suivi de courrier que je reçois peu à peu toutes les lettres d'huissiers me réclamant des dettes, je tombe des nues à chaque fois, car c'est inimaginable qu'une personne saine d'esprit puisse faire cela à sa propre fille ! je me demande si sa place est en prison ou dans un asile psychiatrique ! sûrement les deux !rnJ'ai évidemment porté plainte contre lui, pour "abus de confiance, escroquerie et faux et usage de faux" (car il a carrément IMITE ma signature sur les contrats de prêt dont j'ai pu obtenir des duplicata) ; ça a pris des mois et des mois, mais l'enquête devrait démarrer d'ici peu.rnJ'ai envoyé un courrier au procureur général de la république, aux procureurs de Sens (89) et de Montpellier (34) où les faits ont eu lieu, et carrément au Président en personne.rnJ'ai également contacté l'émission sans aucun doute.rnJe n'ai aucun revenu, et ne peux pas me payer un avocat ; j'attends de voir si j'ai droit à l'aide juridictionnelle ; mais je n'en peux plus d'attendre, car ce temps que je perds lui profite à lui (il continue ses saletés, entre autres des faux documents) et je ne peux évidemment pas payer ces dettes qui ne devraient même pas m'incomber !!rnJe réclame JUSTICE, et je veux que toutes ces dettes et procès soient mis au nom de leur véritable auteur, et non plus au mien !!rnJe n'en peux plus de cette situation, je

suis à bout.rnSi vous avez une aide ou un conseil à m'apporter, il sera le bienvenu !rnMerci à vous.

Par **metric38**, le **30/07/2008 à 16:03**

Bonjour, rnrvous avez fait toutes les démarches possibles, je crois qu'il ne vous reste plus qu'à attendre...Une enquête peut prendre du temps. Renseignez-vous bien pour savoir si vous pouvez avoir une aide juridictionnelle car la meilleure chose à faire et de vous faire accompagner d'un avocat dans toutes ces démarches compliquées. rnVous avez agi en référé devant le tribunal ? rn rnCordialement, rn rnAS

Par **lucille**, le **30/07/2008 à 16:28**

Bonjour et merci pour votre réponse !rn rnNon, je n'ai pas agi en référé devant le tribunal ; j'ignore comment ça se passe; aurais-je quelque chose à payer (car évidemment vue ma situation, je ne souhaite pas avoir d'autres frais !).rnSi vous pouvez m'éclairer sur cette question ? merci beaucoup !rnIl faut savoir aussi que mon "père" vit sur ma propriété, à Vendargues (34) sans aucun titre. En effet suite à la vente de la propriété dont il m'avait fait donation étant mineure, il a acheté une propriété dans le 34 donc (grâce aux crédits j'imagine), qui est à mon nom, et sur laquelle il n'a aucun usufruit (Dieu merci !). Il a essayé de constituer une SCI sur cette propriété, mais j'ai agi à temps en allant résilier la procuration chez le notaire et donc ça lui a coupé l'herbe sous les pieds. Cependant, il avait déjà installé là-bas une SCOP "espace cheval contact", en faisant un bail agricole (sur ce document, il a également imité ma signature !) frauduleux donc, mais qui a tout de même valeur ! rnEt récemment, voyant qu'il allait sûrement être mis dehors (ce dont je rêve !) il a établi un faux bail commercial, à une assoc fantôme (les amis des chevaux) à son nom et au nom de son épouse d'un deuxième mariage et à l'amant de celle-ci, qui vivent avec lui là-bas! (c'est hallucinant, je nage dans la quatrième dimension avec ce cinglé !!)rnDonc j'ai vérifié sur info greffe, cette association ou société n'existe pas, mais il clame qu'elle a bien été déposée chez un notaire, que ce bail est valable...ect...rnComment savoir si ce bail est vraiment valable, et surtout comment le foutre dehors, lui et les deux autres squatteurs ?rnVoilà, désolée, cette histoire est d'une complexité dingue, à la hauteur du cerveau dérangé qui en est l'auteur...rnJe sais que la Justice est longue, hélas, mais s'il y a un moyen de faire avancer les choses, je n'attends que ça !rnJe vais également faire un dossier de surendettement, vu que je ne peux pas payer ces sommes monstres !rnMerci pour vos conseils, j'en ai besoin plus que tout, car je suis victime d'un vrai taré !rn rnPS : la mairie est intéressée par la propriété, que je souhaite vendre au plus vite bien sûr, mais vu le borbier qui est installé dessus, notamment le bail agricole, elle se montre frileuse...

Par **metric38**, le **30/07/2008 à 16:36**

Pour agir en référé, il faut s'adresser au greffe du tribunal concerné(pour ton affaire je penche pour le TGI) pour fixer la date de l'audience. Dans les cas très urgents, l'audience peut avoir lieu même un jour férié. Il faut ensuite que tu fasse signifier par huissier de justice (la liste

figure au greffe du tribunal) la date et l'heure de l'audience à son adversaire. rnrnBon le problème c'est qu'il te faudrait vraiment un avocat...<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10062&ssrubrique=10207&article=11139> sur ce site, ils t'expliquent comment recourir à l'aide juridictionnelle et te disent si t'y as le droit ou pas. Je pense que compte tenu de ta situation tu y auras droit ! rnrnDonc tu remplis un formulaire de demande d'aide juridictionnelle, tu attends la réponse et après tu peux agir en référé. rnrnConcernant les magouilles de ton père, le référé va te permettre de le faire expulser rapidement puisqu'il n'a aucun document valable ! C'est complexe cette histoire, et malheureusement, je ne suis qu'une apprentie juriste ! rnrnBon courage, et n'hésites pas si tu as d'autres questions.rnrnAS

Par **lucille**, le **30/07/2008 à 16:55**

Merci beaucoup pour ton aide ! je vais de ce pas voir ce lien ! rnrnEn fait concernant l'aide juridique, j'étais allée voir l'ADAVIRS (aide aux victimes) de ma région (Yonne) suite au conseils des gendarmes, et là j'ai pu avoir un RV gratuit avec un avocat, qui m'a dit que pour l'aide juridictionnelle il fallait attendre de savoir si la plainte était retenue; apparemment elle l'a été puisque la gendarmerie de là-bas l'a reçue et va mener l'enquête... rnrnDonc je vais me renseigner pour cette aide juridictionnelle et un référé au tribunal, car lorsque ces trois squatteurs seront foutu dehors, ce sera déjà un poids de moins pour moi (je crains des dégradations matérielles par vengeance...) rnrnrnMerci beaucoup, beaucoup pour ta réponse ; ce que je vis est un véritable enfer !!!

Par **metric38**, le **30/07/2008 à 18:47**

Tiens moi au courant des évènements si tu peux. rnrnCourage ! rnrnAS

Par **lucille**, le **30/07/2008 à 19:18**

Je viens de remplir une demande d'aide juridictionnelle; puis je retournerai rnrnà l'ADAVIRS afin d'en savoir plus concernant ce bail commercial plus que fantaisiste ! rnrnJ'espère qu'il va payer pour tout ce qu'il m'a fait ! Il ne mérite pas moins que la prison. rnrnComment est-ce possible d'avoir comme père une ordure pareille ? rnrnJe n'ai vraiment pas de chance... rnrnrnMerci beaucoup pour ton aide !!